RÈGLEMENT SALVAGNY TRAIL TOUR

Toute inscription à l'une des courses du SALVAGNY TRAIL TOUR implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

ARTICLE 01 : PARCOURS ET HORAIRES

Les courses de trail du SALVAGNY TRAIL TOUR 2026 auront lieu le week-end du 14 et 15 novembre 2026, à La Tour de Salvagny. Le départ et l'arrivée des différents formats proposés se feront au Parc de l'Hippodrome de La Tour de Salvagny, 27 avenue du Casino.

Les différents formats proposés :

- **10km** : départ le dimanche 15 novembre 2026 à 10h. Dénivelé : +/- 150m
- **20km** : départ le dimanche 15 novembre 2026 à 09h30. Dénivelé : +/- 300m
- **24H** : départ le samedi 14 novembre 2026 à 12h, pour une durée de 24 heures. Boucle de 7km. Dénivelé : +/- 150m. Arrivée le dimanche 15 novembre 2026 à 12h.

Les **Ti'Tours** : trois courses enfants seront proposées à 13h00, le dimanche 15 novembre 2026, en fonction de l'âge de l'enfant :

- Enfant né entre le 15 novembre 2016 et le 14 novembre 2020 : course de 700m
- Enfant né entre le 15 novembre 2014 et le 14 novembre 2016 : course de 1500m
- Enfant né entre le 15 novembre 2008 et le 14 novembre 2014 : course de 3km

A noter que les parcours ne seront dévoilés qu'à la dernière minute, afin de préserver le suspense.

INFORMATIONS COURSE 24H

Cette course pourra se faire en solo ou par équipe, sur une boucle de 7 km dans les bois aux alentours de La Tour de Salvagny.

EN SOLO

Course en continue pendant 24h, le classement se fera sur le nombre de tours réalisés pendant les 24h (si égalité sur le nombre de tours, l'heure d'arrivée du dernier tour sera prise en compte).

NB : tout tour débuté mais non bouclé avant la fin de course à 12h ne sera pas comptabilisé.

PAR EQUIPE

Course par équipe de 2 ou 3 coureurs, en continue pendant 24h. Au terme des 24h, sera comptabilisé le nombre de tours total pour le compte de l'équipe (si égalité sur le nombre de tours, l'heure d'arrivée du dernier tour du dernier membre de l'équipe sera prise en compte).

NB : tout tour débuté mais non bouclé avant la fin de course à 12h ne sera pas comptabilisé.

ARTICLE 02 : INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

EPREUVES 10km, 20km et 24H

L'inscription aux épreuves de 10km, 20km et 24H est possible, uniquement en ligne (aucune inscription sur place), jusqu'au 12 novembre 2026 à 23h59, dans la limite des places disponibles.

Conditions de participations :

- Le 10 km et le 20 km sont ouverts à toute personne majeure (18 ans le jour de la course)
- Le 24H est ouvert à partir de la catégorie ESPOIRS (nés en 2005-2006), il faut donc avoir au minimum 20 ans le jour de la course

Les droits d'engagement comprennent le dossard, les ravitaillements, le suivi live (via https://sgchrono.fr/courses-en-direct/), le cadeau finisher et la remise des prix.

Pour valider son inscription en ligne, le coureur doit impérativement présenter :

- soit une licence sportive en cours de validité à la date de la course, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition, et délivrée par une des fédérations suivantes : FFA, FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP
- soit une attestation indiquant que le coureur a réalisé le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme accessible sur https://pps.athle.fr/

EPREUVES ENFANTS TI'TOURS

L’inscription aux courses enfants Ti’Tours sera possible uniquement sur place le dimanche 15 novembre 2026 (pas d’inscription en ligne). Une médaille sera distribuée à chaque enfant à la fin des Ti’Tours.

Pour valider l’inscription de l’enfant sur place le dimanche 15 novembre 2026, une autorisation parentale devra impérativement être fournie (modèle d’autorisation parentale disponible en annexe à la fin de ce présent règlement).

DROITS D’ENGAGEMENT

- **10km** : limité à 250 dossards. Engagement : 15€
- **20km** : limité à 200 dossards. Engagement : 25€
- **24H** : limité à 49 dossards (au cumul des solos et des coureurs des équipes). Engagement : 70€ en solo, 140€ en duo, 210€ en trio.
- **Ti’Tours** : limité à 150 enfants. Participation de 3€ par enfant pour les distances de 700m et 1500m, et 5€ par enfant pour la distance de 3000m.

NB : l'Organisation se réserve le droit de modifier les jauges de chaque format en fonction du succès rencontré par chaque course lors de la prise de dossard.

ARTICLE 03 : DOSSARDS

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera au Parc de l’Hippodrome de La Tour de Salvagny (27 rue du Casino), sous la tribune du Parc :

- le samedi 14 novembre 2026 de 10h à 11h45 pour le 24H, le 10km et le 20km
- le dimanche 15 novembre 2026 de 7h à 9h15 pour le 20km, de 7h à 9h45 pour le 10km et de 10h30 à 12h15 pour les Ti’Tours

Une pièce d’identité sera demandée au retrait des dossards, ainsi que l’autorisation parentale pour les courses enfants.

En cas d’absence, le dossard pourra être retiré par une tierce personne sur présentation de la pièce d’identité du coureur inscrit.

CESSION DE DOSSARDS

En cas d’imprévu, il est possible de céder votre dossard à un tiers. Pour cela, veuillez nous contacter par mail à salvagnytrailtour@outlook.com

ARTICLE 04 : SECURITE

Des signaleurs bénévoles organiseront la sécurité aux croisements des routes. Les coureurs devront respecter le code de la route et faire preuve de vigilance.

Une équipe de secouriste basée au Parc de l’Hippodrome assurera l’assistance médicale.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Le numéro de portable du PC Course sera inscrit sur le dossard.

ARTICLE 05 : MATERIEL

Chaque participant se doit d'être autonome et de s'équiper de façon adaptée en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont très fortement recommandées. Gants, bonnet et veste imperméable seront nécessaires en cas de froid ou de pluie.

Conformément à la poursuite des objectifs de respect de l'environnement par l'organisation, aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

MATERIEL OBLIGATOIRE

- **10km** : le dossard, une couverture de survie (140x120 cm), un sifflet, une eco-cup (aucun gobelet fourni) et un téléphone portable chargé. Une réserve d'eau de 0,5l est conseillée
- **20km** : le dossard, une couverture de survie (140x120 cm), un sifflet, une eco-cup (aucun gobelet fourni), une réserve d'eau de 1l et un téléphone portable chargé. Une réserve alimentaire est conseillée
- **24H** : le dossard, une couverture de survie (140x120 cm), un sifflet, une eco-cup (aucun gobelet fourni), une lampe frontale + recharge, une veste de pluie/coupe-vent imperméable à manches longues, un collant long ou collant mi-long + chaussettes montantes et un téléphone portable chargé. Sont conseillés une réserve d'eau de 0,5l, une réserve alimentaire, des gants et un bonnet ou tour de cou

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à posséder et à porter ce matériel de sécurité devenu obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors de l'entrée dans le SAS de départ pour chaque course inscrite au programme 2026.

Pour des raisons de sécurité, à tout instant dans le déroulement d'une course inscrite au SALVAGNY TRAIL TOUR 2026, l'organisateur, les membres de la sécurité médicale et de la sécurité terrain se réservent le droit de venir en aide à un coureur sur le plan technique, sur le plan matériel et vestimentaire, et sur le plan alimentaire.

MATERIEL EXIGE

A tout instant, en fonction des bulletins météorologiques obtenus auprès de Météo France ou pour tous autres paramètres extérieurs, le directeur de course peut exiger le port d'un matériel obligatoire.

ASSISTANCE AUX COUREURS

Pour chaque course inscrite au SALVAGNY TRAIL TOUR 2026, l'assistance est autorisée uniquement sur les zones officielles de ravitaillement, à savoir 50m en amont ou 50m en aval du point de ravitaillement. L'accès au ravitaillement est strictement interdit aux suiveurs des coureurs. Les chefs de poste seront chargés de veiller au respect total de ces points de règlement.

L'USAGE DES BATONS

L'usage des bâtons est interdit, dans le but de préserver les sentiers empruntés durant une période automnale généralement humide et boueuse.

ARTICLE 06 : BARRIERE HORAIRE

- **10km** : une seule barrière horaire, à l'arrivée, fixée à 11h30, soit 1h30 pour parcourir les 10km
- **20km** : deux barrières horaires. La première au 9e km (zone de ravitaillement), fixée à 10h50. La seconde à l'arrivée, fixée à 12h30, soit 3h pour parcourir les 20km.
- **24H** : aucune barrière horaire

ARTICLE 07 : RAVITAILLEMENTS

Le trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit trail), chaque coureur devra assurer son autonomie partielle liquide et solide.

Sera néanmoins disposé sur le parcours un ravitaillement complet (solide et liquide) au 9e km. Attention, merci de prévoir votre gobelet personnel.

Ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses

Spécifique pour le 24H : un ravitaillement plus riche sera proposé, avec notamment des plats chauds et boissons chaudes.

ARTICLE 08 : ABANDONS

Quel que soit le format de course, en cas d'abandon sur le parcours ou au terme de la boucle pour le 24H, il est impératif de vous signaler auprès d'un membre de l'Organisation ou d'appeler le numéro du PC Course inscrit sur le dossard.

ARTICLE 09 : VESTIAIRE, CONSIGNES ET CAMP DE BASE

Un système de consigne de sacs sera disponible aux abords de l'arche de départ (suivre balisage).

Deux douches seront également mises à disposition près du vestiaire des footballeurs.

Spécifique pour le 24H : un camp de base sera mis à la disposition des coureurs du 24H afin de vous protéger du froid et de la nuit. Il sera également possible de se reposer dans une zone silencieuse. Vous avez donc la possibilité apporter un lit de camp, un tapis ou un matelas (non fourni par l'organisation).

ARTICLE 10 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des courses du SALVAGNY TRAIL TOUR 2026, chaque participant s'engage à respecter l'environnement et les sentiers traversés. Il s'agit notamment, pour les coureurs, de :

- Transporter ses déchets jusqu'aux ravitaillements ou zone d'arrivée, où des poubelles seront mises à disposition
- Rester sur les sentiers balisés, sans "couper" le parcours
- Laisser le balisage tel qu'il a été installé par l'organisation
- Utiliser son gobelet personnel puisqu'aucun contenant plastique ne sera fourni aux ravitaillements

Tout manquement pourra entraîner une disqualification immédiate et sans appel.

ARTICLE 11 : RESPECT AUX PERSONNES

Tout participant aux différentes épreuves faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, secouristes ou autres concurrents, ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié. Il devra par ailleurs rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 12 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

La remise des récompenses et la cérémonie des podiums auront lieu le dimanche 15 novembre à 2026 à partir de 12 heures.

Seront récompensés :

- 10km et 20km : les 3 premières femmes et 3 premiers hommes, classement scratch
- 24H : en solo la première femme et le premier homme. En équipe, la première équipe en duo et la première équipe en trio, au scratch.

Chaque participant aux épreuves se verra remettre un cadeau au retrait des dossards.

Pour les courses enfants Ti'Tours, une médaille sera distribuée à chaque enfant à l'arrivée.

PETIT PLUS : un tirage au sort gratuit, réservé uniquement aux finishers des différents formats de course (hors courses enfants Ti'Tours), sera organisé le dimanche 15 novembre 2026 à partir de 13h. A gagner : des produits offerts par nos partenaires locaux.

ARTICLE 13 : MODIFICATIONS / ANNULATION

MODIFICATION OU ANNULATION COURSES

En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'Organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

DEMANDE D'ANNULATION PARTICIPANT

Aucune annulation ne sera possible après inscription sur les épreuves du 10km et du 20km.

Concernant le 24H, les demandes d'annulation pourront être étudiées au cas par cas par l'équipe organisatrice. Toute demande devra être justifiée par un certificat médical signé et tamponné, délivré par une autorité compétente. Toute demande doit parvenir à l'organisation avant le 12 novembre 2026.

Pour toute réclamation, veuillez adresser un mail à salvagnytrailtour@outlook.com

ARTICLE 14 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

RESPONSABILITE CIVILE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile propre à l'événement.

ASSURANCE DOMMAGES CORPORELS

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

Concernant les autres participants non licenciés, l'organisation informe et conseille de souscrire à une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du trail peut les exposer.

ARTICLE 15 : DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à l'une des courses inscrites au programme du SALVAGNY TRAIL TOUR 2026 chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice SALVAGNY TRAIL TOUR ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire

utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 16 : CNIL/RGPD

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de SALVAGNY TRAIL TOUR qui est l'association responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par mail des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par SALVAGNY TRAIL TOUR. Par l'intermédiaire de SALVAGNY TRAIL TOUR, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à salvagnytrailtour@outlook.com ou par courrier : SALVAGNY TRAIL TOUR, 49 rue de Fontbonne 69890 LA TOUR DE SALVAGNY. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures (jours ouvrables), sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requiert un délai de 8 jours.

Annexe : dérogations mineures

Attestation de santé pour les mineurs

Cette attestation remplace le certificat médical pour les personnes mineures participant à une compétition conformément au décret N°2021-564 du 7 mai 2021 consultable sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824

En résumé :

Il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de fournir un certificat médical pour l'inscription à une compétition sportive à condition qu'une personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste que chacune des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse négative.

Le questionnaire de santé est confidentiel, seule la présente attestation doit être fournie à l'organisateur.

Attestation

Je soussigné(e) .....

Demeurant .....

Agissant en qualité de : ☐ père ☐ mère ☐ tuteur

Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inexacte) mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

À participer au SALVAGNY TRAIL TOUR qui se déroulera le ..... / ..... / .....

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

Signature du Responsable Légal